

# Inter Caux Vexin

#5  
MAG

DECEMBRE 2024

L'INFO DE VOTRE TERRITOIRE



DOSSIER

## ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ DOUCE

GRAND ANGLE

## LA GEMAPI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

# EDITO

Cultiver notre dynamisme économique fait partie des priorités de la Communauté de Communes :

La poursuite en 2024 de l'aménagement de la ZAE Polen 2 à Eslettes, en est le parfait exemple. Elle attire aujourd'hui des groupes internationaux comme des entreprises locales et offre un cadre idéal pour leur développement. Nous continuerons à mener une politique ambitieuse en la matière, pour maintenir et proposer des emplois sur le territoire, et ainsi permettre de créer de la richesse.

L'équilibre de vie dans les communes passe aussi par des initiatives innovantes. Le succès du service de covoiturage quotidien en partenariat avec BlaBlaCar Daily depuis plus de 2 ans illustre cette dynamique qui favorise une mobilité durable, en rendant les déplacements plus accessibles et moins coûteux. En parallèle et toujours dans la perspective de réduction de l'usage de la voiture individuelle pour les trajets du quotidien la Communauté de Communes s'engage pour la mobilité cyclable : de nombreux projets, soutenus notamment par l'ADEME iront dans ce sens dans les années à venir. Un dossier dédié à la GEMAPI vous présentera comment s'organise la Communauté de Communes pour relever les défis de la vulnérabilité face aux inondations. Prévenir et limiter l'impact de ces phénomènes de plus en plus violents, entretenir et restaurer les milieux aquatiques : les événements malheureux de ces derniers mois nous ont montré à quel point l'eau est aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs.

En lien avec cette thématique, notre collectivité travaille ardemment au regard de la loi à une prise des compétences eau et assainissement au sein de notre établissement au 1er janvier 2026. Sujets essentiels dans notre quotidien, qui méritent que nous y consacrons le temps nécessaire et dans de bonnes conditions.

Dans ce numéro, nous parlerons également d'économie circulaire, et de valorisation des déchets : des gestes simples à adopter pour préserver nos ressources et maîtriser les coûts de traitement et d'élimination de nos ordures ménagères.

Ces actions diversifiées témoignent de la volonté de vos élus d'améliorer la qualité de vie, favoriser le lien social et promouvoir une transition écologique en phase avec le développement de notre territoire.

**En cette fin d'année 2024, je profite de cette occasion pour vous souhaiter d'excellentes fêtes et vous présenter tous mes vœux avec quelques jours d'avance, que 2025 vous apporte le bonheur, la santé ainsi que la réussite dans vos projets.**



**Eric HERBET**  
Président



## P.3 à 5 Dossier

Accélérer la mobilité douce

## P.6 à 7 Grand angle

La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

## P.8 à 9 Focus

Le développement économique

## P.10 Focus

Economie circulaire

## P.11 Actus

## UN TERRITOIRE, 64 COMMUNES

Anceaumeville • Les Authieux-Ratiéville  
• Auzouville-sur-Ry • Beaumont-le-Hareng • Bierville • Blainville-Crevon  
• Bois d'Ennebourg • Bois-Guilbert  
• Bois-Hérault • Bois l'Evêque • Boissay • Bosc-Bordel • Bosc-Edeline • Bosc-Guépard-Saint-Adrien • Bosc-le-Hard • Buchy • Cailly • Catenay • Claville-Motteville • Clères • Cottévrard • Elbeuf-sur-Andelle • Ernemont-sur-Buchy • Eslettes • Esteville • Fontaine-le-Bourg • Fresne-le-Plan • Fresquiennes • Frichemesnil • Grainville-sur-Ry • Grigneuseville • Grugny • Héronnelles • La Houssaye-Béranger • La Rue-Saint-Pierre • La Vaupalière • La Vieux-Rue • Le Bocasse • Longuerue • Martainville-Epreville • Mesnil-Raoul • Mont-Cauvaire • Montigny • Montville • Morgny-la-Pommeraye • Pierreval • Pissy-Pôville • Préaux • Quincampoix • Rebets • Roumare • Ry • Servaville-Salmonville • Sierville • Saint-Aignan-sur-Ry • Saint-André-sur-Cailly • Saint-Denis-le-Thibault • Saint-Georges-sur-Fontaine • Saint-Germain-des-Essourts • Saint-Germain-sous-Cailly • Saint-Jean-du-Cardonnay • Sainte-Croix-sur-Buchy • Vieux-Manoir • Yquebeuf

**Directeur de publication :** Eric Herbet  
**Rédaction :** Service communication  
**Conception/réalisation :** Service communication  
**Photos/illustrations :** Service communication - Wirestock / Freepik  
**Impression :** Imprimerie IROPA  
**Tirage :** 23 950 exemplaires  
**N° ISSN :** 2999-8786

**Communauté de Communes Inter Caux Vexin**  
Siège social  
252, route de Rouen  
76750 Buchy  
Tél. : 02 35 34 73 74  
[www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)





# ACCÉLÉRER LA MOBILITÉ

## DOUCE POUR DEMAIN

Depuis 2021, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est compétente en matière de mobilité et en a fait une priorité pour son territoire. Fluidifier les déplacements, encourager le covoiturage au quotidien, développer l'intermodalité en mettant en place les équipements nécessaires, travailler sur les liaisons douces... de nombreux projets sont déjà en cours ou verront le jour dans les prochaines années.



## Inter Caux Vexin lauréat de l'appel à projets AVELO3

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a lancé au printemps dernier le programme AVELO3 afin d'accompagner de nouveaux territoires peu et moyennement denses ou ruraux dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable.

**L'objectif est de faire du vélo un mode de déplacement du quotidien accessible au plus grand nombre sur tout le territoire national.**

***Grâce au projet global qu'elle a soumis, la Communauté de Communes fait partie des lauréats de cet appel à projet.***

Concrètement, ce programme va permettre plusieurs actions clés :

- **Élaboration du schéma directeur cyclable :**  
Ce schéma directeur va définir les grandes lignes de notre politique cyclable à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un plan stratégique qui guidera les actions futures pour rendre nos déplacements plus durables.
- **Financement d'études spécifiques :**  
Ces études permettront de cibler les actions les plus pertinentes pour améliorer la mobilité cyclable.
- **Diverses actions de sensibilisation et de communication** seront également mises en places afin de promouvoir l'usage du vélo et d'en faire un mode de déplacement attractif.

### Rencontre avec :

La mobilité est un enjeu central pour notre territoire, et nous avons fait le choix d'en faire une priorité dès que l'intercommunalité a pris cette compétence en 2021.

Avec pragmatisme, nous avons d'abord concentré nos efforts sur le développement du covoiturage, en proposant des aides financières pour encourager cette pratique simple et écologique. Aujourd'hui, nous poursuivons cette dynamique avec l'élaboration d'un schéma directeur vélo, une étape clé pour structurer nos actions en faveur des mobilités douces.

En 2025, nous déploierons le programme «Savoir rouler à vélo», afin d'initier nos enfants aux bases d'un déplacement autonome et sécurisé. Que ce soit pour faciliter vos trajets domicile-travail, accompagner les familles, ou simplement vous offrir plus de liberté dans vos déplacements, nous agissons avec un objectif clair : construire des solutions de mobilité concrètes et utiles pour tous.



**Anthony AGUADO**

Vice-Président en charge de la mobilité  
Maire de Préaux

Ce programme représente une réelle opportunité pour la Communauté de Communes Inter Caux Vexin de développer une politique cyclable adaptée aux spécificités de son territoire et aux besoins de ses habitants.

## > Former dès aujourd'hui les cyclistes de demain.

### INTER CAUX VEXIN S'ENGAGE DANS LE PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO »

L'apprentissage du vélo, dès le plus jeune âge, est un enjeu primordial pour pérenniser son usage à l'âge adulte. Il permet d'inscrire durablement la pratique du vélo comme un moyen de transport quotidien, pratique, bon pour la santé et économe en énergie.

Pour développer la pratique du vélo, il faut donner aux enfants de notre territoire la possibilité d'apprendre à se déplacer en autonomie et en toute sécurité.

Ainsi, à partir de 2025, la Communauté de Communes s'associe avec Génération Vélo pour déployer le « Savoir rouler à vélo » pour les enfants de CM2.

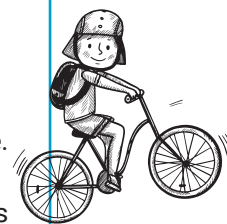


Le « Savoir rouler à vélo » se découpe en trois blocs d'apprentissage réalisé en petits groupes.

- Savoir pédaler, maîtriser les fondamentaux du vélo (5 heures)
- Savoir circuler, découvrir la mobilité en milieu sécurisé (3 heures)
- Savoir rouler à vélo, se déplacer en situation réelle (5 heures)

L'objectif est de permettre aux enfants de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège. À l'issue de la formation SRAV, un diplôme sera décerné aux jeunes cyclistes.

Les premières sessions auront lieu sur les communes de Montville, Clères et Buchy, les informations seront communiquées par les écoles primaires concernées.



## UN NOUVEL ITINÉRAIRE CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE

### > La Véloroute des Thermes

Reliant Forges-les-Eaux à Rouen, cette véloroute longue de 60 kms traverse plusieurs villages de notre territoire : **Bosc-Edeline, Bois-Hérault, Bois-Guilbert, Héronnelles, Rebets, Boissay, Catenay, Blainville-Crevon, Morgny-La-Pommeraye, La Vieux Rue et Quincampoix.**

Ce nouvel itinéraire cyclable sillonne ainsi notre jolie campagne et traverse les vallées de l'Héronnelles et du Crevon sur des routes peu empruntées. À noter : le dénivelé marqué en fait un itinéraire idéal pour les cyclotouristes aguerris.

Issue de plusieurs années de travail entre les territoires de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, de la Communauté de Communes 4 rivières, de la Métropole Rouen Normandie et du Département de Seine-Maritime, la Véloroute des Thermes sera prochainement balisée pour faciliter l'expérience des cyclotouristes.

Retrouvez le guidage complet, les services et attraits touristiques de la Véloroute des Thermes, ainsi que des autres itinéraires cyclo touristiques de Seine-Maritime, sur l'application du Département 76 Pocket.





**AUTO. BOULOT. ÉCO.**

**Covoiturez !**

Recevez **100 €\*** de prime

BlaBlaCar Daily

\*Plus de détails sur [blablacar.com](https://blablacar.com).

## EN PRATIQUE :

- **Les conducteurs reçoivent 1,50 € par passager transporté** (gain moyen constaté pour une distance de 15 kms), et jusqu'à 3 € par trajet et par passager, soit 120€/mois en covoiturant régulièrement\*.

### Nouveau conducteur ?

Bénéficiez d'une prime de 100 € grâce à la Prime Coup de pouce «Covoiturage courte distance» !

- **Côté passager, les trajets sont offerts** par Inter Caux Vexin quelle que soit la distance parcourue\*.

\*Pour un trajet dont la destination est l'une des 64 communes d'Inter Caux Vexin.

# Êtes-vous prêts à covoiturer ?

**Vous avez déjà pensé à covoiturer pour vos trajets quotidiens ? Mais comment organiser ces déplacements ?**

Le covoiturage est une solution économique et écologique pour vos trajets domicile-travail, la Communauté de Communes souhaite encourager ce mode déplacement :

**Les trajets en covoiturage planifiés depuis l'application BlaBlaCarDaily sont subventionnés par Inter Caux Vexin\*.**

Cette incitation financière vise à réduire la congestion routière, les émissions de carbone et à offrir des solutions de mobilité plus efficaces pour les résidents du territoire.

# 42 000

covoituteurs ont effectué un trajet en covoiturage en 2024

+ D'INFOS



## Pour faciliter le covoiturage, trois aires sont implantées sur le territoire de la Communauté de Communes

Pour encourager et faciliter la pratique du covoiturage, la Communauté de Communes et le Département de Seine-Maritime financent et entretiennent 3 aires de covoiturage sur le territoire.

Facilement accessibles et idéalement situées, elles permettent de créer des points de rencontre et d'y laisser votre véhicule en toute sécurité :

- **Aire d'Eslettes**, au pied de l'autoroute A151, rue Pont des Aleurs : 30 places de stationnement
- **Aire de Martainville-Epreville**, au carrefour des RD13 et RD21 : 88 places de stationnement
- **Aire de Moulin d'Ecalles**, à proximité du parc d'activités du Moulin d'Ecalles. Récemment agrandie, elle propose 80 places de stationnement dont une à destination des personnes à mobilité réduite (PMR) et une place réservée pour la recharge rapide de véhicules électriques.

L'extension de l'aire de covoiturage de Moulin d'Ecalles a été financée par :

- La Communauté de Communes Inter Caux Vexin : 103 000 €,
- Le Département de la Seine-Maritime : 103 000 €,
- L'État au titre du Fonds vert France Nation verte : 86 730 €.



Éric Herbet, Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, Delphine Duramé et Julien Demazure, Conseillers Départementaux, Bruno Léger, Maire de La-Rue-Saint-Pierre sur l'aire de covoiturage du Moulin d'Ecalles, nouvellement agrandie.

# LA GEMAPI

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence essentielle pour les collectivités territoriales. Les épisodes pluvieux intenses de ces dernières années sont venus rappeler à quel point notre territoire est concerné par les ruissellements et les risques d'inondations.



# GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

## Prévenir

les crues, limiter la sécheresse.



## Entretenir

les berges, les cours d'eau



## Sensibiliser

les usagers des rivières



## Gérer

les ouvrages hydrauliques, les lignes d'eau, diversifier les écoulements

## Protéger

les milieux aquatiques, préserver la biodiversité.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de bassin versant. 6 syndicats œuvrent sur le territoire de la Communauté de Communes :

- SM du bassin versant de l'Arques
- SM du bassin versant de l'Andelle
- Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec
- SM du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec
- SM des bassins versants de La Fontaine - La Caboterie - Saint-Martin-de-Boscherville
- Syndicat des bassins versants Saône, Vienne, Scie

### Qu'est-ce qu'un bassin versant ?



Un bassin versant, ou bassin hydrographique, est une zone géographique délimitée par des lignes de crête, dont les eaux convergent vers un même point de sortie : cours d'eau, lac, mer, océan, etc. La frontière entre deux bassins versants adjacents est appelée ligne de partage des eaux.

Chaque bassin versant est défini par divers paramètres géométriques (surface, pente), pédologiques (nature et capacité d'infiltration des sols), urbanistiques (présence de bâti) ainsi que biologiques (type et répartition de la couverture végétale).

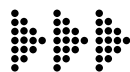
**Un syndicat de bassin versant est une structure publique, qui couvre un bassin hydrographique : il s'agit donc de limites naturelles, et non pas administratives.**



## Comment cette compétence se traduit-elle concrètement sur le terrain ?

Cette année, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a alloué 733087€ pour soutenir les syndicats de bassins versants dans leurs missions.

Ces fonds permettent aux syndicats de bassin versant de poursuivre leurs missions régulières d'entretien, de surveillance et de réparation des sites et des ouvrages. Ils contribuent également à financer le lancement d'études, préalables à toute intervention dans un cours d'eau, de stratégie d'aménagement hydraulique plus complexes. Chaque année, le budget dédié à ces missions, ainsi que les taux de la taxe GEMAPI, évoluent en conséquence.



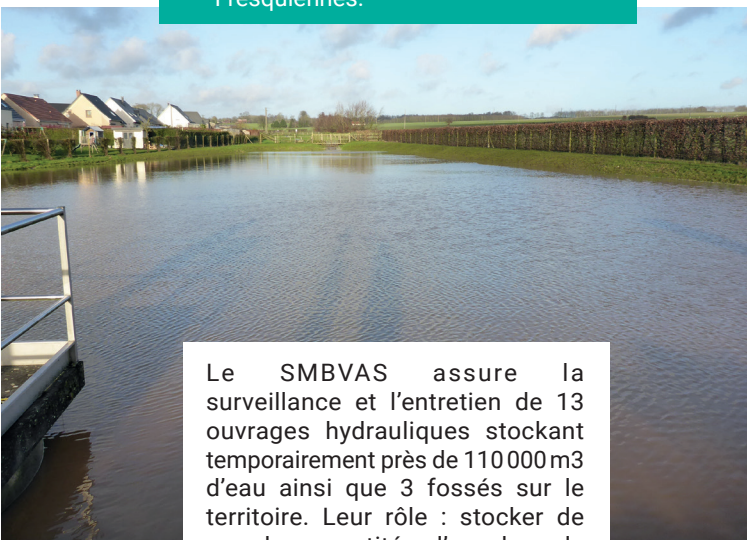
### Quelques exemples d'actions réalisées cette année :



⇕ Ouvrage vide/plein permettant de stocker l'eau sur la commune de Fresquiennes.



↑ Plantation de 1265 m de haies sur 2 tronçons sur les communes de Boissay et de Saint-Aignan-sur-Ry  
⇓ Création de deux fossés de transfert et aménagement d'une ravine forestière sur la commune de Blainville-Crevon.



Le SMBVAS assure la surveillance et l'entretien de 13 ouvrages hydrauliques stockant temporairement près de 110000m3 d'eau ainsi que 3 fossés sur le territoire. Leur rôle : stocker de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies avant de se vidanger lentement.



Le SYMA lance depuis quelques années des aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de l'Andelle pour freiner les ruissellements et limiter les transferts de limons vers les zones à enjeux, par des dispositifs techniquement simples à mettre en place et intégrés dans le paysage. Ils peuvent être de différents types : haies, talus, fascines, fossés, mares, seuils en rondins etc...



# DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## Un territoire volontariste et dynamique

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin poursuit son engagement en faveur du développement économique en lançant la commercialisation d'une nouvelle offre foncière de qualité sur la ZAE Polen 2 à Eslettes.

### *Polen 2 : un lieu privilégié pour l'implantation de votre entreprise*

La CCICV propose désormais 13 nouveaux hectares viabilisés, présentant de nombreux atouts. Immédiatement disponible, cette nouvelle offre économique s'inscrit dans la continuité de la tranche 1, déjà couronnée de succès.

Avec un investissement financier de 5 millions d'euros pour une surface de 30 hectares, la CCICV a su créer un véritable poumon économique pour le territoire. Les 9 hectares de la tranche 1 sont ainsi tous vendus ou sous Promesse Unilatérale de Vente. 12 entreprises sont installées sur Polen 2, soit environ 180 emplois.

A l'instar de DSV Road Rouen et Bevelec, nouvellement installées, rejoignez la ZAE POLEN 2, pour développer votre activité et offrir un environnement de qualité à vos clients et à vos collaborateurs.

**Une ZAE  
dynamique  
et en pleine  
expansion**

**Avec ses 10 ZAE  
communautaires accueillant  
plus de 200 entreprises et 2800  
emplois, la CCICV se positionne  
ainsi comme un acteur  
incontournable du dynamisme  
économique local.**



Bénéficiant d'aménagements qualitatifs, la zone d'activités Polen 2 offre à la fois :

#### **Un emplacement stratégique**

- À proximité de la Métropole Rouennaise,
- Au pied de l'échangeur A 151 et connectée aux autoroutes A 150 / A 28 / A 29,
- En continuité avec la dynamique ZAE POLEN 1.

#### **Un cadre de travail privilégié**

- 6 hectares d'espaces verts,
- Des cheminements piétons et cyclables,
- Des installations sportives.





## La Communauté de Communes Inter Caux Vexin rejoint l'Association Initiative Rouen et accompagne les créateurs / repreneurs d'entreprise



Créée en 1983 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rouen, l'association Initiative Rouen a pour vocation principale d'accompagner les créateurs et les repreneurs d'entreprises dans l'élaboration de leurs projets. Elle couvre les territoires historiques des circonscriptions des CCI de Rouen et d'Elbeuf, offrant un soutien précieux aux entrepreneurs locaux.

### L'association propose plusieurs missions gratuites pour les créateurs et repreneurs d'entreprises :

- Accompagnement en terme de stratégie financière : aide à la structuration financière des projets.
- Examen par le Comité de Parrainage : Évaluation des projets par des chefs d'entreprises et des professionnels.
- Appui pour les Financements : la validation du projet par le Comité de Parrainage favorise l'accès aux dispositifs financiers, notamment le prêt d'honneur d'INITIATIVE ROUEN (prêt sans intérêt ni garantie personnelle)
- Suivi personnalisé Post-Création : accompagnement dans le développement de la jeune entreprise par un parrain chef d'entreprise et/ou conseiller

En soutenant les créateurs et repreneurs d'entreprises, la CCICV souhaite favoriser le dynamisme économique local et créer un environnement propice à l'innovation et à la croissance. Cette collaboration se traduira notamment par une subvention versée à l'association afin de soutenir les projets sélectionnés sur notre territoire.



Besoin d'informations sur les compétences d'Inter Caux Vexin ? 

Vous souhaitez contacter nos services ? 

Vous cherchez les horaires d'ouverture de votre déchetterie ? De la piscine ?  

Envie de vous tenir informé sur l'actualité de votre territoire ? 

[www.intercauxvexin.fr](http://www.intercauxvexin.fr)



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Plusieurs vies pour mes objets

L'économie circulaire contribue de manière significative à la réduction des déchets et à la maîtrise des coûts de traitement et d'élimination des ordures ménagères. En réemployant, recyclant ou valorisant les déchets localement, nous offrons une alternative à l'utilisation de ressources naturelles et participons aux efforts de sobriété énergétique. Plusieurs dispositifs existent aujourd'hui pour faciliter le réemploi et le recyclage, en voici quelques uns :

### > Mon appareil électrique ou électronique est en panne.

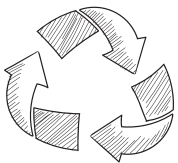
Plutôt que de le remplacer, je le fais réparer et je bénéficie du bonus réparation !

**Le bonus réparation, prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) est un montant déduit directement de votre facture** lorsque vous vous rendez chez un réparateur labellisé pour faire réparer votre produit.

Cette aide couvre jusqu'à 50 euros des dépenses liées à la réparation.

Pour trouver un réparateur labellisé près de chez vous et consulter la liste des interventions éligibles, rendez-vous sur :

[www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation](http://www.ecosystem.eco/comprendre/bonus-reparation)



### > Je fais du tri à la maison.

Pensez aux espaces réemploi des déchetteries ! Vous trouverez un local de réemploi dans les 3 déchetteries du territoire (Buchy, Bosc-Le-Hard et Montville).



### > J'ai un ou plusieurs téléphones inutilisés.

Faites un geste environnemental et solidaire :

**Qu'il soit ancien ou récent, en bon ou mauvais état, l'éco-organisme Ecosystem organise toutes les étapes de prise en charge de votre téléphone pour lui assurer une seconde vie.** Les données personnelles sont systématiquement effacées avant toute autre action. Les téléphones sont soit reconditionnés et vendus à prix solidaires par les Ateliers du Bocage d'Emmaüs dans le cadre d'un projet d'utilité sociale, soit recyclés selon les normes environnementales pour réutiliser leurs matières.

L'envoi est gratuit : il suffit d'imprimer directement une étiquette pré-affranchie.

Plus d'infos : [www.jedonnemontelephone.fr](http://www.jedonnemontelephone.fr)

### > Je me sépare de vêtements usagés ou que je ne porte plus.



Leur place n'est ni dans la poubelle d'ordures ménagères, ni dans le bac jaune ! Donnez une deuxième vie à vos vêtements, linge de maison et chaussures, même abîmés, en les déposant en point de collecte, il y en a forcément un près de chez vous. Pour les trouver rendez-vous sur :

[www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport](http://www.refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport)



**Objets et mobiliers en bon état peuvent être déposés : équipements électriques et électroniques, ameublement, jouets, articles de loisirs et de bricolage.**

Un geste écologique et solidaire : vos objets seront collectés et valorisés par nos associations partenaires Agir en Bray et Le Maillon Normand, acteurs de l'insertion professionnelle.

# 7,5 tonnes

d'objets et de mobilier collectés  
au premier semestre 2024

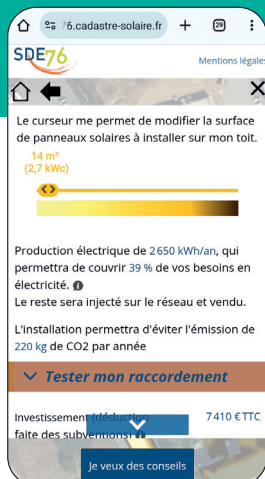
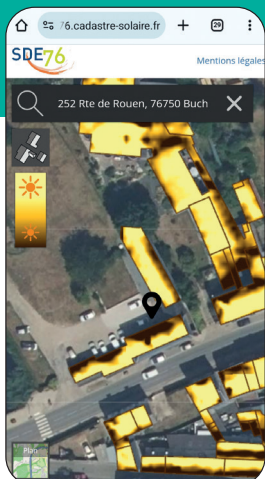


## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Le SDE 76 met à votre disposition, un cadastre solaire

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin et le Syndicat Départemental d'Énergies de Seine-Maritime (SDE76) ont conclu une convention de partenariat biennale pour 2024-2025. Ce partenariat vise à partager des connaissances et des outils pour accélérer la transition énergétique. Le SDE76 vous propose notamment un outil neutre et gratuit permettant de faire une première évaluation du potentiel d'utilisation de l'énergie solaire sur votre toiture.

- Rendez-vous sur le site du cadastre solaire : <https://sde76.cadastre-solaire.fr>
- Recherchez votre adresse, puis cliquez sur votre toiture
- Découvrez et évaluez le potentiel d'une installation photovoltaïque sur votre toiture !



**Intéressé  
ou seulement curieux ?  
Entrez votre adresse et évaluez  
le potentiel de votre toiture !**

## ENVIRONNEMENT

### Déchets alimentaires, fini la poubelle, direction le compost : près de 4000 kits de compostage en cours de distribution

Pour permettre le tri à la source de vos déchets biodégradables de cuisine et de jardin, la Communauté de Communes met à votre disposition gratuitement des kits de compostage.

Ce kit est composé de :

- Votre composteur à assembler ;
- Un bioseau ;
- Un guide du compostage ;
- Une charte de mise à disposition.

Les premiers kits ont été livrés au deuxième semestre 2024 pour les habitants ayant fait leur demande avant le mois de juillet. En raison des contraintes d'approvisionnement et de stockage, les livraisons vont s'échelonner tout au long de l'année 2025.



#### **Vous n'avez pas encore effectué votre demande ?**

Rendez-vous sur notre site internet afin de remplir le formulaire de demande :

<https://urlr.me/jdzbw>



**Vous serez informé par mail ou par téléphone afin de récupérer votre matériel lorsqu'il sera disponible.**



## SPORT

### Diversification des pratiques sportives sur les itinéraires de randonnée Inter Caux Vexin

En parallèle du projet de montée en gamme des itinéraires de randonnée, la communauté de communes souhaite développer les pratiques sportives sur ses chemins de randonnée en proposant un plateau VTT afin d'initier les vététistes débutants à ce sport.

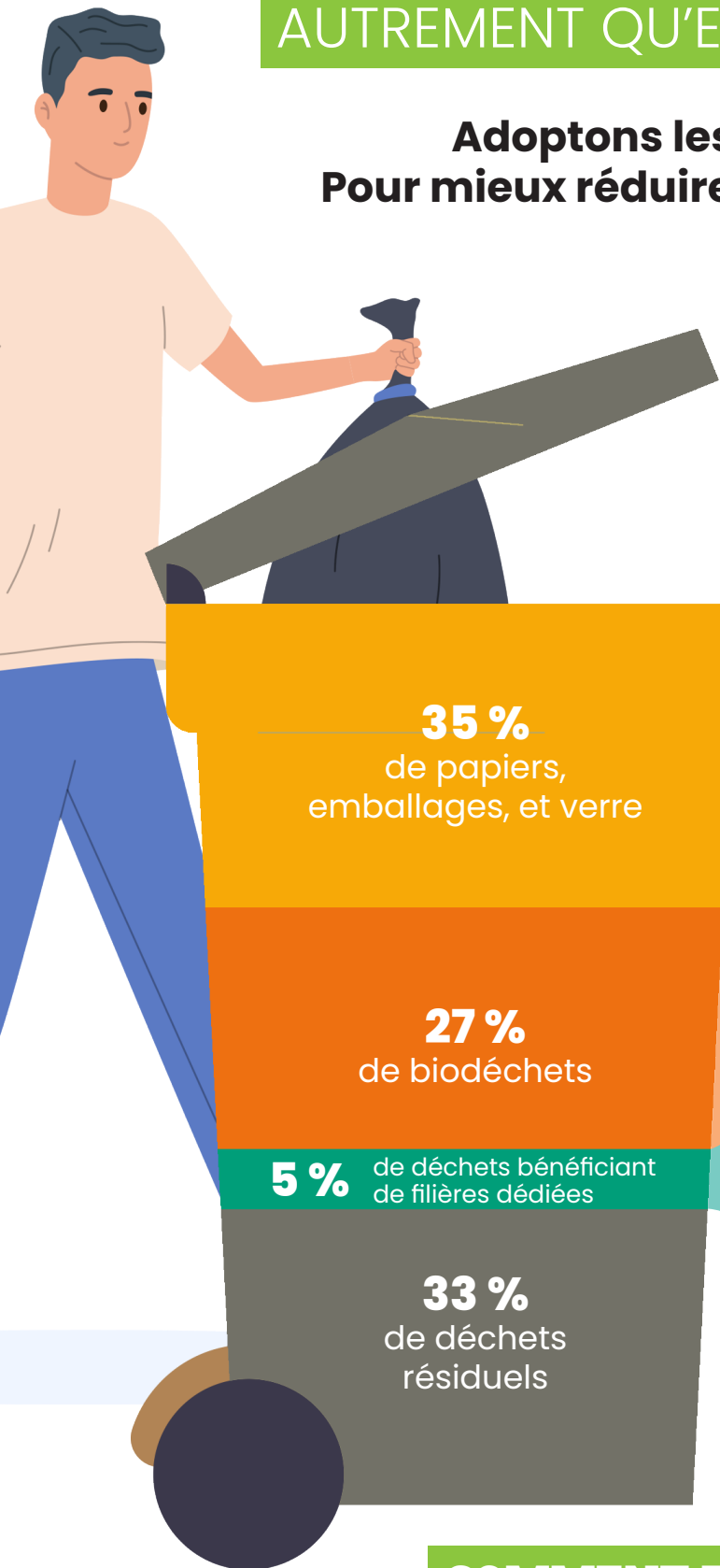
Cet aménagement, implanté sur la zone de loisirs de Fontaine-le-Bourg, se compose de sept modules en bois faisant travailler une habileté particulière, toutes très utiles en VTT sur les chemins de pleine nature : pont souple, bosses, micro-bosses, tremplin, poutre d'équilibre, slalom, virage.

Les travaux ont été financés par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin avec le soutien du Fonds Européen LEADER et la participation des agents techniques de la commune de Fontaine-le-Bourg.



# 2/3 DE NOTRE POUBELLE PEUT ÊTRE VALORISÉ AUTREMENT QU'EN ÉTANT INCINÉRÉ !

**Adoptons les bons gestes !  
Pour mieux réduire, réutiliser, recycler.**



**Des « intrus »  
qui pourraient  
êtres valorisés !**

**35 %**  
de papiers,  
emballages, et verre

**Triés dans les bacs jaunes  
et les conteneurs à verre  
ils seront recyclés !**

**27 %**  
de biodéchets

**Déchets alimentaires et de jardin  
à déposer dans votre composteur :  
ils feront un excellent amendement  
pour votre jardin !**

**5 %** de déchets bénéficiant  
de filières dédiées

**Rapportés aux bons endroits  
ils sont valorisés ou traités de  
manière adaptée.**

**33 %**  
de déchets  
résiduels

- Vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- Petits électroménagers, piles et ampoules en déchetterie,
- Médicaments à rapporter en pharmacie...

## COMMENT FAIRE MIEUX ?

**Réduire tous les gaspillages**, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 11,5 % des déchets. Je me pose la question « En ai-je vraiment besoin ? »

**Consommer autrement :** acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables, à usage unique, déposer les objets réutilisables en recyclerie.

**Trier les papiers et les emballages** pour qu'ils soient recyclés.

**Trier les déchets verts et alimentaires** pour les mettre dans son compost.